

Interpellation de M. CASSART, Conseillère communale, relative à l'utilisation des caméras en matière de propreté publique.

M. CASSART donne lecture du texte suivant :

M. CASSART geeft lezing van de volgende tekst :

La Commune dispose d'un certain nombre de caméras qui sont destinées à traquer les incivilités en matière de propreté publique. Puis-je vous demander le nombre de caméras dont dispose actuellement la Commune et si elles sont opérationnelles.

Quel est leur niveau d'utilisation ?

Qu'avez-vous pu réaliser, à la fois, de manière ponctuelle ou encore en campagne de propreté ?

Quels sont les résultats de l'utilisation de ces caméras les trois dernières années ?

Combien et quels types d'infractions ont-elles pu être constatées et combien de taxes et /ou sanctions administratives ont-elles pu être établies ? Je vous remercie.

Monsieur l'échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van de volgende antwoord :

Nous ne disposons actuellement que de 4 caméras mobiles et 2 caméras fixes. Elles sont toutes opérationnelles. Elles seront augmentées d'une vingtaine de caméras mobiles dès 2021, dont certaines seront en location.

L'utilisation est quotidienne. Elles enregistrent 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Nous analysons les images tous les 3 jours lors du changement de batteries.

Sur ces 3 dernières années, 601 infractions ont été constatées par nos caméras, pour près de 170.000€. Parmi ces infractions, 53 concernaient des dépôts clandestins d'encombrants ménagers, 29 des déchets de construction et 447 concernaient des sacs sortis au mauvais endroit ou au mauvais moment.